



DELIBÉRATIONS N°57

CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 MAI 2023

DEL 2023.05.24/57

Thème :
FINANCES

Objet :
Affectation des
résultats 2022 -
Budget annexe RMBS

Convocation :

Date : 17/05/2023

Affichage : 17/05/2023

Nombre de membres
du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 24

Nombre de

suffrages

exprimés : 32

Le **mercredi 24 mai 2023** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Catherine VALDENAIRE, Émilie DESMOULINS-GENOUX, Jean-Marc CHIAPPONI, Claire BARNÉOUD, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, René MICHEL, Michèle SKRIPNIKOFF, Christian FERRUS, Hervé BOULAIS, Marie SOUBRANE, Renaud PONS, Christophe OSTI, Yoann LAGIER, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Aïcha CHERIF, Aurore MARCHAND, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON

Étaient représentés :

Élisa FAURE donnant pouvoir à Éric PEYTHIEU
André MARTIN donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Christian JULLIEN donnant pouvoir à Hervé BOULAIS
Maud GADÉ donnant pouvoir à Michèle SKRIPNIKOFF
Maryse XAUSA-FRANÇOIS donnant pouvoir à Annie ASTIER-CONVERSET
Stéphane SIMOND donnant pouvoir à Christian FERRUS
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Catherine VALDENAIRE
Francine DAERDEN donnant pouvoir à Aurélie POYAU

Absents excusés :

Élisa FAURE, André MARTIN, Christian JULLIEN, Maud GADÉ, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Stéphane SIMOND, Corinne FAURE-BRAC, Francine DAERDEN

Absent :

Sandrine CORDIER

Secrétaire de séance :

Émilie DESMOULINS-GENOUX

.....

- VU** les articles L.1412-1, L.2221-1 à L.2221-8, L.2221-11 à L.2221-14, R.2221-1 à R.2221-17, R.2221-63 à R.2221-71, R.2221-72 à R.2221-94 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** notamment l'article L.2221-5, ainsi que les articles L.2311-5, R.2311-11 et R.2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'articles R.2221-92 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la délibération N°229 en date du 16/12/2009 décidant la création d'une régie à autonomie financière pour le service public du stationnement payant ;
- VU** les statuts de la Régie Municipale Briançonnaise de Stationnement ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe de la Régie Municipale Briançonnaise de Stationnement (RMBS) ;
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Ville ;
- VU** l'avis du conseil d'exploitation de la RMBS ;
- CONSIDERANT** l'approbation du compte de gestion du comptable public et du compte administratif de l'ordonnateur pour l'exercice 2022 qui, ensemble, constituent l'arrêté officiel des comptes de la RMBS ;
- CONSIDERANT** que, afin d'assurer la continuité des exercices budgétaires, l'instruction budgétaire et comptable M4 a mis en place un mécanisme d'affectation des résultats au budget de l'année suivante ;
- CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'affecter les résultats 2022 préalablement constatés et arrêtés par le conseil municipal lors du vote du compte administratif ;
- CONSIDERANT** que le résultat d'exploitation cumulé est excédentaire et que la section d'investissement présente un solde d'exécution positif ;
- CONSIDERANT** les travaux de la commission FINANCES & AFFAIRES GENERALES réunie le 22/05/2023 ;

AR Prefecture

005-210500237-20230524-2023_05_57-DE

Reçu le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

Ceci expose,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- De reporter l'intégralité du résultat à affecter de 61 714,64 € sur la ligne 002 « Résultat d'exploitation reporté » en recettes d'exploitation comme suit :

Pour le Budget Annexe de la RMBS :

A)-Résultat de l'exercice 2022	52 499,92
B)-Résultat antérieur reporté (ligne 002)	9 214,72
C)-Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	61 714,64
D)-Solde d'exécution de la section d'investissement 2022 (R001)	
E)-Solde des restes à réaliser d'investissement 2022	0,00
F)-Excédent de financement = D+E	229 878,40
Décision d'affectation pour le montant du résultat à affecter en C) :	
1-1)-Affectation en réserves réglementées en investissement (R1064)	0,00
1-2)-Affectation en autres réserves en investissement (R1068)	0,00
2)-Report d'exploitation (R002)	61 714,64

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32**CONTRE : 0****ABSTENTION : 0****NE PREND PAS PART AU VOTE : 0**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES DEL 2023.05.24/57

PUBLIÉE LE : **31 MAI 2023**

Le Maire,

Arnaud MURGIA



Par déléation,
Béatrice CHEVALIER
Directrice Générale des Services